

RAPPORT DU GARANT

Projet de transformation du
centre de valorisation organique
et énergétique de Ivry - Paris XIII

7 janvier - 19 juillet 2016

Jacques ROUDIER
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 22 août 2016

SOMMAIRE

Introduction	4
I. Rappel de l'Historique du projet.....	5
I.1 Un long processus.....	5
I.2 Les changements récents intervenus dans le projet et son contexte	6
I.2.1 Sur le projet	6
I.2.2 Dans le contexte territorial.....	6
I.2.3 Dans le contexte national : la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte	7
II. Les modalités d'intervention du garant.....	8
III. Les modalités et le calendrier de la concertation.....	10
III.1 L'information du public	10
III.2 Les échanges électroniques.....	10
III.2.1 Les informations mises en ligne	11
III.2.2 Les questions-réponses	11
III.2.3 Les avis	11
III.3 Les sessions de rencontres	11
III.3.1 Les groupes de travail.....	11
III.3.2 La séance publique	13
III.4 La participation et l'ambiance de la concertation	13
IV. Les principaux éléments abordés au cours de la concertation	14
IV.1 Des divergences sur l'évolution des quantités de déchets ménagers à traiter	14
IV.2 Une question qui continue de diviser : la nécessité de maintenir l'usine d'Ivry ?	15
IV.3 Des évolutions du projet cependant jugées positives.....	15
IV.4 Une vigilance maintenue sur les émissions de polluants liées à l'installation	16
IV.5 Les questions d'urbanisme, d'insertion dans le site ou d'effort architectural peu abordées	16
IV.6 Des interrogations sur la consistance et la conformité du projet	17
V. Les recommandations du garant	18

INTRODUCTION

L'usine de valorisation énergétique des ordures ménagères d'Ivry-sur-Seine - plus communément appelée usine d'incinération - existe depuis 1965 et a bénéficié de travaux de modernisation en 1995 et en 2005. Elle a traité, en 2015, 660 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Cette usine est la propriété du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (Syctom). Cet établissement public, qui regroupe 84 communes de Paris et de la proche couronne représentant 5,7 millions d'habitants, a reçu, en 2015, 2,3 millions de tonnes de déchets dans ses installations de tri et de traitement. L'usine d'Ivry est le plus important des centres d'incinération du Syctom.

L'ancienneté des installations pose au Syctom la question de la transformation de son usine d'Ivry pour les quarante ans qui viennent.

La phase de concertation, objet de ma mission, est une étape du long processus que connaît le projet, porté par le Syctom, de « Transformation du centre de valorisation organique et énergétique de Ivry-Paris XIII ».

I. RAPPEL DE L'HISTORIQUE DU PROJET

I.1 Un long processus

Les réflexions du Sycotom sur la modernisation de l'usine d'Ivry ont commencé en 2003. Il y a eu, sur ces treize dernières années une alternance de périodes d'études et de périodes de concertation et de débat public.

- * **2003 - 2006** : concertation locale, en partenariat avec la ville d'Ivry-sur-Seine ;
- * **2006 -2008** : études de faisabilité du projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII en un Centre de valorisation organique et énergétique (CVOE), c'est-à-dire un centre de traitement conjuguant méthanisation avec valorisation biologique et incinération avec valorisation énergétique ;
- * **4 septembre au 21 décembre 2009** : débat public organisé par la CNDP. Le compte rendu du débat et le rapport du président de la CNDP ont été publiés le 11 février 2010¹.

Les principaux enseignements du débat public tiennent dans les huit points suivants :

- sur l'opportunité de la reconstruction à Ivry-sur-Seine : pas d'opposition de principe ;
 - sur la taille du futur centre de traitement : un débat dans le débat et un motif majeur de contestation du projet pour les associations ;
 - sur la prévention : des ambitions partagées, une organisation à revoir, un dissensus sur le diagnostic ;
 - sur la méthanisation : des convergences mais de fortes réserves et des incertitudes ;
 - sur l'incinération : des progrès mais toujours des inquiétudes ;
 - sur l'intégration urbaine, le coût et le financement du projet : encore beaucoup de questions sans réponses ;
 - sur la concertation pour la suite du projet : une nécessité partagée mais des points de vue éloignés quant aux modalités ;
 - sur le déroulement du débat : une mobilisation citoyenne décevante, en dépit d'une forte implication des associations.
- * **1^{er} Juillet à 2 décembre 2010** : première phase de concertation, sous le contrôle d'un garant : la place de l'incinération, le dimensionnement, la réversibilité et la surveillance du centre ont été les principaux points abordés ;
 - * **28 avril au 30 juin 2011** : deuxième phase de concertation : les échanges se sont élargis à la charte de qualité environnementale et au programme détaillé du projet ;
 - * **Juin 2011 : approbation par le Comité syndical du programme de l'opération et de la procédure de dialogue compétitif ;**

¹ Voir <http://projet-ivryparis13.sycotom.fr/wp-content/files/CPDP - Compte-rendu debat public - 2010.pdf> et <http://projet-ivryparis13.sycotom.fr/wp-content/files/CNDP- Bilan du debat public - 2010.pdf>

- * **2011 - 2015** : mise en œuvre de la procédure de dialogue compétitif, qui a abouti, le 17 octobre 2014, à l'attribution d'un marché au groupement IP13, constitué de dix entreprises et bureaux d'études, dont le mandataire est le groupe Suez environnement et sa filiale SITA, puis à la signature, le 2 février 2015, d'un marché de conception-construction-exploitation du centre de valorisation des déchets à Ivry-Paris XIII, avec un montant de l'investissement de 960 millions d'euro HT ;
- * **2 Décembre 2015** : installation du Comité de suivi du projet qui, sous la présidence du Sycdom, réunit les représentants des municipalités les plus proches (Ivry-sur-Seine, Paris, Kremlin-Bicêtre, Charenton-le-Pont, Alfortville), du Conseil départemental du Val-de-Marne, de l'Etat (Direction régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France -DRIEE), des associations et des riverains (Collectif 3R, France Nature Environnement, Groupe des sentinelles d'Ivry et Zero Waste France), de la Société d'Etude, de Maitrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne (SEMAPA), d'HAROPA-Ports de Paris, du Groupement IP13 et du personnel de l'exploitation (Syndicat SPSTE- RP) ;
- * **Janvier 2016** : début de la troisième phase de concertation, avec garant.

I.2 Les changements récents intervenus dans le projet et son contexte

Depuis 2011, date de la fin de la précédente phase de concertation, plusieurs changements significatifs sont intervenus sur le projet et son contexte, qui ont alimenté les échanges de cette troisième phase de concertation.

I.2.1 Sur le projet

Durant le débat public de 2010 et les premières phases de concertation qui ont suivi, la partie du projet correspondant à une installation dite de tri mécano-biologique (TMB) avec méthanisation en vue d'un retour au sol de la matière organique et d'une production de biogaz, a été particulièrement critiquée, pour des raisons de sécurité et de nuisances.

Le maître d'ouvrage a évolué sur ce point et c'est un projet sans méthanisation sur site qu'il a présenté dans la troisième phase de concertation. Tout en conservant la capacité de traitement prévue, la priorité serait donnée, dans la version modifiée, à la valorisation énergétique et la fraction organique résiduelle serait envoyée, pour traitement, sur un site extérieur.

Le projet présenté a également intégré la mise en place progressive de collectes séparatives de biodéchets dans les communes et prévu des installations pour l'accueil et un traitement partiel de ces biodéchets sur le site d'Ivry (voir § IV.3).

I.2.2 Dans le contexte territorial

Le contexte est d'abord marqué par un changement institutionnel, source de certaines incertitudes, au moins à court terme, qui sont apparues dans le débat. En effet, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), transfère, sur l'aire de la Métropole du Grand Paris, la compétence de gestion des déchets aux douze établissements publics territoriaux (EPT), créés au 1er janvier 2016. Ce sont donc eux, se substituant aux communes ou groupements de commune, qui ont désormais la responsabilité de l'organisation de la collecte des déchets ménagers ; le Sycdom continue à n'intervenir qu'en aval, sur le traitement des déchets collectés.

Par ailleurs, le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), qui couvrait la période 2010 -2019, va arriver à son terme. Un nouvel exercice de planification, mené par une assemblée et un exécutif régional renouvelés, s'engage : conformément aux dispositions introduites par la loi NOTRe, il traitera de la prévention et gestion des déchets dans un plan unique avec lequel les décisions du Sycotom devront être compatibles.

1.2.3 Dans le contexte national : la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Le titre IV de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est intitulé « Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire ».

Il comporte notamment des dispositions pour :

- développer le tri à la source des biodéchets ;
- restreindre la création de nouvelles installations de TMB (méthanisation – compostage) d'ordures ménagères résiduelles ;
- inciter à la valorisation énergétique des déchets, lorsqu'ils ne sont pas recyclables, à partir de combustibles solides de récupération (CSR) ;
- harmoniser progressivement les schémas de collecte des collectivités territoriales et les couleurs des poubelles.

Le projet d'Ivry est évidemment concerné.

II. LES MODALITES D'INTERVENTION DU GARANT

Par lettre du 18 décembre 2015 au Président de la CNDP, le Président du Syctom a sollicité la nomination d'un garant pour la troisième phase de concertation de son projet de transformation de l'usine de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères d'Ivry-sur-Seine.

J'ai été désigné par la CNDP, lors de sa réunion du 6 janvier 2016².

J'ai rempli cette mission de garant de la concertation conduite par le Syctom avec une attitude de témoin actif, jouant un rôle d'incitateur à l'égard du maître de d'ouvrage chaque fois que je l'estimais nécessaire, et un rôle de recours à la disposition des parties prenantes chaque fois qu'elles le souhaitaient.

Une charte de la concertation a été élaborée et approuvée par toutes les parties prenantes.

Une des premières dispositions que j'ai prise a été de créer une adresse électronique spécifique³, dont l'existence a été relayée dans les outils de communication mis en place par le maître d'ouvrage et qui était à la disposition de tous ceux qui souhaitaient s'exprimer auprès du garant sur les modalités de la concertation. Cette boîte aux lettres a été un support régulier d'échanges notamment avec les associations actives dans le débat : elles y ont exprimé des observations et des demandes auxquelles le maître d'ouvrage a, à ma demande, en général répondu positivement. Le seul point non complètement satisfait a concerné la date de la réunion publique finale, sur laquelle je reviendrai plus loin.

Dans le cadre de mon mandat, je me suis attaché à la qualité et à la complétude des informations diffusées par le maître d'ouvrage, ainsi qu'à leurs modalités de diffusion.

L'organisation et le calendrier de la concertation, les dispositifs d'information du public, les thématiques abordées au cours des réunions spécifiques et leur déroulé ont été discutés avec le maître d'ouvrage et ses conseils et ont reçu mon accord préalable, avec un triple souci de ma part :

- faire en sorte que tous les aspects du projet et de ses justifications soient abordés ;
- donner une publicité suffisamment large au projet lui-même et à la concertation dont il était l'objet ;
- donner une place suffisamment grande à l'expression du public, au-delà des parties prenantes organisées.

Je me suis assuré de la diffusion des comptes rendus des séances ou des présentations faites durant les séances, ainsi que de la fourniture des réponses du maître d'ouvrage aux questions posées sur le site de la concertation (voir § III.4).

J'ai participé à toutes les réunions organisées par le Syctom, concernant le projet et j'ai eu, entre les séances, des échanges réguliers avec les équipes du Syctom.

² Décision du Président de la CNDP : [file:///C:/Users/User/Downloads/traitementdechetsivry-designation-garant-cpd%20\(4\).pdf](file:///C:/Users/User/Downloads/traitementdechetsivry-designation-garant-cpd%20(4).pdf)
³ garant.ivryparisxiii@gmail.com

Une mention particulière doit être faite du rôle de **comité de suivi**, lieu d'échange avec les parties prenantes institutionnalisées, et notamment les associations. Il s'est réuni à trois reprises durant la période de concertation, les 8 février, 21 avril et 27 mai 2016. Il a été consulté à la fois sur la charte de la concertation, sur les modalités d'organisation de la concertation dans son ensemble ainsi que sur celles de chacune des séances ; il a également été tenu informé des résultats des quatre groupes de travail.

Par ailleurs, une réunion spéciale du bureau du Syctom a été organisée le 21 mars 2016, au cours de laquelle Maître Arnaud GOSSEMENT, avocat spécialiste du droit de l'environnement, a fait une présentation des évolutions apportées à la politique des déchets par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et Mme Flore BERLINGEN, directrice de Zero Waste France a fait une présentation du plan B'OM - Baisse des ordures ménagères (voir § IV.2).

III. LES MODALITES ET LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION

La concertation s'est déroulée du **9 janvier au 19 juillet 2016**, date limite de dépôt des expressions sur le site internet.

Le défi de la concertation était, à l'évidence, d'arriver à toucher et faire participer au débat la plus large part possible de la population dont les ordures ménagères sont traitées par l'usine d'Ivry. J'ai été amené à inciter le maître d'ouvrage à élargir le périmètre de diffusion de ses informations et il s'y est volontiers prêté.

Si on peut considérer que l'objectif a été atteint en termes de porter à connaissance des informations sur le projet et le débat ; il n'en a pas été complètement de même quant à la contribution au débat.

III.1 L'information du public

Deux campagnes de communication en direction du public ont été organisées par le maître d'ouvrage, durant la période de concertation :

- une première campagne au début de la concertation ;
- une deuxième campagne dans la période de fin juin - début juillet, période précédant la réunion publique du 5 juillet 2016.

La première campagne a consisté essentiellement en une communication relayée par les communes et des insertions dans la presse (Le Parisien, 20 Minutes, Direct Matin).

Une lettre d'information a été produite en juin 2016, sous un format quatre pages ; elle comportait un encart pour les trois associations les plus présentes dans le débat (Collectif 3R, Zero Waste France et FNE Ile-de-France) et un encart des représentants du personnel (Syndicat CGT SPTE-RP).

La deuxième campagne, outre le renouvellement des moyens mobilisés au cours de la première campagne, a comporté la distribution de cette lettre d'information à 260 000 exemplaires dans la totalité des boîtes aux lettres des habitants des communes d'Ivry-sur-Seine, Paris 13, Charenton le Pont, Alfortville, Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre et Vitry-sur-Seine. Par ailleurs, 15 000 lettres ont été distribuées sur les marchés, dans des centres commerciaux et aux sorties des métros et tramways dans les trois ou quatre jours précédant la réunion publique.

Le matériel d'information mis à la disposition des communes comportait 300 lettres d'informations et 60 affiches dans deux formats. Le relais par les communes de l'information concernant la concertation sur l'usine d'Ivry a été inégal, selon les communes.

Les informations techniques détaillées sur le projet n'ont été mises à la disposition du public que par voie électronique (cf. III.3).

III.2 Les échanges électroniques

Le maître d'ouvrage a créé un site internet particulier, dédié à la troisième phase de concertation⁴, sur lequel étaient mises en ligne les informations à la fois sur le projet, sur les étapes et sur les événements de la concertation ; il comportait également un espace d'expression ouvert à tous, soit pour formuler des avis, soit pour poser des questions et recevoir les réponses du maître d'ouvrage.

⁴ <http://projet-ivryparis13.syctom.fr/>

III.2.1 Les informations mises en ligne

Elles recouvrent toute la vie du projet et concernent à la fois :

- le projet : enjeux, caractéristiques, charte de l'environnement, démarche HQAC (Haute qualité artistique et culturelle), dossier de présentation relatif à la qualification de projet d'intérêt général (PIG) ;
- les documents relatifs au débat public et aux concertations antérieures ;
- les modalités de la concertation : calendrier, charte de la concertation ;
- les comptes-rendus et les présentations des diverses réunions tenues ;
- des expressions des collectivités locales et des associations sur le projet.

III.2.2 Les questions-réponses

55 questions ont été déposées sur le site et ont reçu une réponse du maître d'ouvrage, sur les différents aspects du projet, certaines d'entre elles pouvant comporter plusieurs questions. C'est dans cette rubrique qu'a été publié un courrier de France Nature Environnement (FNE) comportant 26 interrogations sur le projet, qui ont reçu autant de réponses du maître d'ouvrage.

Cette rubrique a souvent donné l'opportunité de reprendre des questions posées en groupe de travail et, de la part du maître d'ouvrage, de préciser et d'affiner les éléments de réponse.

III.2.3 Les avis

57 avis ou contributions ont été apportés sur le site, dont les deux tiers expriment un rejet du projet, et une préférence pour davantage de prévention et de recyclage.

III.3 Les sessions de rencontres

III.3.1 Les groupes de travail

Quatre groupes de travail ont été programmés pour permettre une approche plus approfondie des divers aspects du projet. Ils se sont tenus soit à la Mairie d'Ivry-sur-Seine, soit à la Mairie du XIII^{ème} arrondissement de Paris. Ils étaient ouverts à tous ceux qui le souhaitaient, sous réserve d'une inscription préalable. Dans la réalité, il y a eu très peu de participants qui n'appartiennent pas à une institution ou association partie prenante de la concertation.

Chaque séance, d'une durée de trois heures environ, comportait une présentation par le maître d'ouvrage ainsi que deux à quatre présentations organisées, faites par des intervenants extérieurs, pour éclairer la thématique.

- * Groupe de travail n° 1, le 10 mars 2016 ; thématique : le gisement à traiter

21 participants ; durée 2h25 (18h10 - 20h35) ; 26 prises de parole

Les interventions extérieures ont porté sur :

- l'évolution de la population sur le territoire du Sycotom par François GORRAND de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France ;

- la planification régionale en matière de prévention et gestion des déchets, par Anne-Sophie de KERANGAL de la Région Ile-de-France.

* Groupe de travail n° 2, le 30 mars 2016 ; thématique : les biodéchets

32 participants ; durée 3h30 (18h20 - 21h50) ; 56 prises de parole

Les interventions extérieures ont porté sur :

- les prévisions d'évolution du gisement présentées par le Sycotom et les mesures envisagées dans le Plan B'OM concernant les biodéchets, par Flore BERLINGEN, Directrice de Zero Waste France ;
- le schéma de collecte et de traitement des déchets ménagers par Olivier CATALOGNE, Directeur Général Adjoint Lorient Agglomération (par visioconférence) ;
- la politique de gestion des biodéchets de la Métropole Européenne de Lille (MEL) par David DELCLUZE, Direction des déchets ménagers de la MEL ;
- la présentation de Compos' 13 – Réseau Compost Citoyen par Isabelle MORETEAU.

* Groupe de travail n° 3, le 4 avril 2016 ; thématique : les alternatives à la méthanisation sur site la valorisation énergétique

33 participants ; durée 2h40 (18h10 - 20h50) ; 33 prises de parole

Les interventions extérieures ont porté sur :

- les enjeux du réseau de chaleur de la CPCU par Bruno VINATIER, Directeur Stratégie-Innovation de la CPCU ;
- la méthanisation dans les installations du SIAAP par Denis PENOUEL, Directeur Général Adjoint du SIAAP.

* Groupe de travail n° 4, le 12 mai 2016 ; thématique : l'intégration et l'accompagnement du projet

31 participants ; durée 2h40 (18h20 - 21h) ; 29 prises de parole

Les interventions extérieures ont porté sur :

- « Les évolutions urbaines du secteur Ivry Port, Seine-Amont et Masséna-Bruneseau », par Benoît ERNEK, Architecte-urbaniste Chef de projet de la SEMAPA⁵, et par Jean-François LORES, Directeur du Développement urbain de la ville d'Ivry-sur-Seine
- « L'insertion du projet dans son environnement : les partis-pris architecturaux du projet », par Jean-François CAPEILLE, Architecte AIA / Groupement IP13, et par Jean-Philippe SIBLET, Directeur du Service du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle
- « Les enjeux du transport alternatif des déchets par la voie d'eau », par Christophe DU CHATELIER, Responsable de l'unité BTP / produits valorisables / solutions logistiques d'HAROPA Ports de Paris.
- « La démarche HQAC⁶ dans le projet », par Stefan SHANKLAND.

⁵ SEMAPA : Société d'Étude, de Maîtrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne

⁶ HQAC : Haute qualité artistique et culturelle

III.3.2 La séance publique

La troisième phase de concertation sur le projet d'Ivry a donné lieu à une seule séance publique qui s'est tenue le 5 juillet 2016, dans la salle de l'Espace Robespierre, à Ivry-sur-Seine. J'en ai assuré l'animation.

Cette séance, qui s'est déroulée de 20h40 à 23h25, a réuni plus de 350 participants.

Les contraintes d'emploi du temps de plusieurs élus des communes concernées, l'indisponibilité des salles et la concurrence des matchs de l'Euro 2016 de football, n'ont pas permis de tenir cette réunion avant la 30 juin. Le choix d'un des premiers jours de juillet a été critiqué par plusieurs associations, qui ont argumenté que le jour retenu était aussi celui de la fin de l'année scolaire. J'ai cependant donné mon accord au maintien de la réunion, sachant que d'autres réunions de débats publics avaient également lieu à cette date et considérant qu'il n'était pas raisonnable de neutraliser, pour des réunions publiques, une période estivale de plus de deux mois. Le niveau de la participation a, de mon point de vue, validé ce choix.

Outre la présentation du projet par le maître d'ouvrage, quatre présentations ont été programmées :

- présentation du Plan B'OM par Flore BERLINGEN, Directrice de Zero Waste France ;
- position du Collectif 3R par Anne CONNAN, Présidente du Collectif 3R ;
- position de France Nature Environnement (FNE) Ile-de-France par Christine GILLOIRE, Secrétaire Générale de FNE Ile-de-France ;
- position du Syndicat du Personnel de la Production et du Transport d'Énergie de la Région Parisienne (SPTE-RP) par Julien LAMBERT.

Au cours de la séance, 26 prises de parole ont pu intervenir, dont un quart environ par des élus du territoire et un quart par des représentants des associations membres du comité de suivi.

III.4 La participation et l'ambiance de la concertation

Le climat des échanges a été globalement plus apaisé qu'il ne semble l'avoir été dans le débat public et les concertations antérieurs. L'instauration du comité de suivi, sa composition élargie et son fonctionnement y ont sûrement contribué.

Les groupes de travaux ont été l'occasion d'échanges approfondis et constructifs. Les questions posées sur le site internet, qui venaient souvent les compléter, ont été ciblées et les réponses apportées par le maître d'ouvrage étaient adaptées.

La réunion publique a réuni une assistance nombreuse, qui comptait un certain nombre de maires et d'adjoints des communes concernées. Les opposants au projet étaient les plus nombreux parmi les participants, avec des motivations, dans les opinions exprimées, qui faisaient référence à leur proximité géographique de l'installation et à leurs convictions en matière de politique des déchets. Les autres citoyens, bénéficiaires *in fine* des activités du Sycotm, ne semblent pas s'être intéressés ou, en tout cas, s'être impliqués dans le débat.

Si le débat est resté maîtrisé, les oppositions au projet se sont exprimées avec force, voire une certaine véhémence et les élus locaux, identifiés comme les décideurs sur le projet, ont été interpellés sans ménagement à plusieurs reprises.

IV. LES PRINCIPAUX ELEMENTS ABORDES AU COURS DE LA CONCERTATION

IV.1 Des divergences sur l'évolution des quantités de déchets ménagers à traiter

La question initiale des quantités de déchets ménagers qui seront à traiter dans les années à venir, qui avait déjà fait l'objet d'échanges nombreux lors du débat public, est restée la question centrale mise en avant par beaucoup des intervenants durant la concertation.

Le Syctom a présenté des prévisions actualisées du gisement global d'ordures ménagères résiduelles (OMR) à traiter à l'horizon 2023, sur l'ensemble de son territoire de compétence. La quantité moyenne d'OMR produite par habitant s'est élevée à 330 kg en 2015. Le Syctom prévoit une moyenne de 287 kg/h à l'horizon 2023.

Zero Waste France a présenté une estimation alternative, le plan B'OM (Baisse des ordures ménagères)⁷, qui prévoit une réduction substantielle des quantités d'ordures ménagères résiduelles à traiter : une réduction à la source (réduction du gaspillage alimentaire ou des emballages..) et une augmentation des quantités apportées à des filières de valorisation conduisent à une quantité moyenne d'ordures ménagères de 210 kg/h, soit 27% de moins que la prévision du Syctom.

Le même écart d'appréciation se retrouve sur les quantités de biodéchets susceptibles d'être collectés et traités séparément : le ratio de collecte séparée des biodéchets prévu par le Syctom est de 22 kg/an/hab et celui pris en compte par Zero Waste France dans le plan B'OM de 32 kg/an/hab...⁸

Ces prévisions différentes sont le reflet de deux visions différentes sur les évolutions des comportements des habitants du territoire du Syctom. Faut-il s'en tenir, comme le fait le Syctom, à une vision assez prudente, n'infléchissant que modérément les tendances passées ? Est-il possible d'être plus volontariste, d'aller plus loin dans la prévention et le recyclage, en tablant sur des évolutions plus marquées et plus rapides des comportements, provoquées par une prise de conscience des habitants favorisée par des actions d'information fortes ?

Beaucoup d'interventions et d'avis ont été émis sur ces points. La concertation a permis de clarifier les écarts d'appréciation, pas de rapprocher les points de vue.

La plan B'OM est soutenu par les représentants des associations (Collectif 3R, FNE Ile-de-France), dans un certain nombre d'avis exprimés sur internet et une majorité des participants à la réunion publique du 5 juillet.

Les élus des collectivités qui se sont exprimés (Adjoint à la Maire de Paris, Maire d'Ivry-sur-Seine, adjoint au Maire de Villejuif), tout en souscrivant aux objectifs de développement de l'économie circulaire, du recyclage et de la diminution corrélative des ordures ménagères résiduelles à traiter, et en rappelant les efforts qu'ils développent à destination de leurs populations pour atteindre ces objectifs, ont souligné la diversité des situations urbaines dans la zone de collecte du Syctom et ont déclaré partager les options du maître d'ouvrage.

⁷ Trois présentations du plan B'OM ont été faites durant la période de concertation, dans des enceintes différentes :

- lors du groupe de travail n° 2, le 30 mars 2016 ;
- lors de la séance publique du 5 juillet 2016 ;
- au cours d'une réunion spéciale du bureau du Syctom, le 21 mars 2016.

⁸ Différents chiffres ont été cités sur les situations, en matière de traitement de déchets ménagers, dans des ensembles urbains français ou étrangers ; le débat gagnerait à disposer, sur ces points, d'une information homogène et de qualité, constituant un parangonnage solide.

Le Sycotom a également rappelé les actions de soutien qu'il apporte aux politiques de prévention ou les tarifications incitatives qu'il pratique au bénéfice des collectes sélectives mais aussi les limites de ses compétences sur ces sujets.

IV.2 Une question qui continue de diviser : la nécessité de maintenir l'usine d'Ivry ?

Partant d'estimations du gisement à traiter significativement différentes, il était naturel que les débats aient fait apparaître des positions opposées sur l'opportunité du projet.

Les tenants du plan B'OM ont fait le constat que la diminution des quantités à incinérer qu'il prévoit permet de se passer de l'usine d'Ivry. D'aucuns se sont également interrogés sur la pérennité, à long terme, de l'incinération d'ordures ménagères, dans une perspective de transition énergétique et écologique. Ils ont donc pu qualifier le projet en débat de « coûteux », d'« inutile » ou de « dépassé ».

Le Sycotom a argumenté que la diminution de 50% de la capacité donnée dans le projet à l'unité de valorisation énergétique - elle est fixée dans le projet à 350 000 tonnes, contre 730 000 tonnes actuellement - était un choix volontariste, dans le sens de la réduction, par rapport à sa prévision globale du gisement, alors que les réserves de capacité des autres sites dont il dispose sont faibles. Il a insisté sur le risque collectif que représente un sous-dimensionnement de ces installations par rapport aux besoins, le maintien ou la reprise des mises en décharge ne lui paraissant pas acceptables. Les élus des communes dans lesquelles se trouvent les autres installations du Sycotom ont marqué leur opposition à ce que une insuffisance du site d'Ivry se traduise par un accroissement des quantités traitées sur leurs territoires.

Le Sycotom a également insisté sur le caractère d'énergie renouvelable de la chaleur et de l'électricité produite par l'usine d'incinération et sur la flexibilité du projet et sa capacité à utiliser d'autres ressources à brûler, en cas de diminution substantielle des quantités de combustible solide de récupération (CSR). La disponibilité des ressources en biomasse à cette fin a cependant fait question et l'exemple du recours à des pellets de bois importés du Canada a été jugé inacceptable.

Enfin quelques intervenants ont critiqué la formule retenue par le maître d'ouvrage de confier la conception, la construction et d'exploitation à un groupement d'entreprises privées.

Par ailleurs, le représentant des personnels de l'exploitant a rappelé les enjeux de l'usine en termes d'emplois, tant pour sa rénovation que pour son exploitation.

IV.3 Des évolutions du projet cependant jugées positives

Le projet présenté par le Sycotom ne comporterait plus d'installation de méthanisation (traitement mécano-biologique TMB) sur le site mais une installation de tri-préparation destinée à extraire le maximum de matière à fort pouvoir calorifique, la fraction organique résiduelle ayant un temps de séjour sur le site raccourci et étant transférée vers des installations de méthanisation extérieures. Cette adaptation de la partie de valorisation organique de l'installation projetée (UVO), dont les études de mise en œuvre sont en cours, a été accueillie positivement de la part des participants, notamment des associations ou du Maire d'Ivry, son conseil municipal ayant pris très explicitement et fermement position sur ce point.

Le fait que le projet ainsi adapté permette d'accueillir davantage de biodéchets⁹ et accompagne ainsi les politiques de mise en place d'une collecte séparée, est également accueilli positivement. A ce stade, l'option présentée par le Syctom prévoit de pouvoir recevoir 30 000 tonnes de biodéchets qui seraient transformées en une pulpe "méthanisable" et facilement transportable pour un traitement final extérieur. Pour beaucoup d'intervenants, cette option doit être privilégiée ; l'absence de production de compost sur place a cependant été regrettée par certains intervenants.

Pour autant, des questions nombreuses ont été posées sur les dispositifs d'accueil et de traitement correspondants et leurs nuisances potentielles, qu'il s'agisse du tri-préparation des ordures ménagères, ou qu'il s'agisse des biodéchets.

Le souhait a été exprimé par plusieurs intervenants de disposer de référence sur des installations analogues existantes et sur la possibilité de les visiter.

IV.4 Une vigilance maintenue sur les émissions de polluants liées à l'installation

Les riverains du projet, soit individuellement soit au nom des associations qu'ils ont constituées, ont insisté sur les nuisances apportées par l'usine d'incinération, notamment par ses rejets dans l'atmosphère.

La tenue, sous la présidence effective du Préfet du département, d'une réunion de la Commission de suivi du site (CSS), le 4 juillet 2016, veille de la réunion publique, avait été l'occasion de donner, au moins aux associations, des éléments précis sur les rejets et les impacts sur l'environnement de l'usine d'Ivry. A cette occasion ont été aussi présentés les résultats de l'étude produite par Airparif en juin 2014 sur la « Caractérisation des niveaux de métaux et de particules dans l'air ambiant autour de l'UIOM d'Ivry ». L'étude conclut que « les niveaux de métaux et de particules enregistrés autour de l'usine sont caractéristiques de ce qui est mesuré dans cette partie de l'agglomération parisienne et que les mesures ne montrent pas d'influence des émissions de l'usine sur les niveaux constatés. »

L'observation a été faite que certains produits toxiques, comme, par exemple, les dioxines bromées ou les nanoparticules, ne donnaient pas lieu actuellement à normalisation et que leurs taux de présence n'étaient donc pas mesurés ni suivis.

Le maître d'ouvrage a précisé que :

- le marché de conception-construction-exploitation impose au titulaire des niveaux d'émission de polluants correspondant à près de la moitié des niveaux fixés par les normes ;
- il n'y aurait pas de dispositif anti-panache prévu mais que le traitement des fumées se ferait par voie sèche.

IV.5 Les questions d'urbanisme, d'insertion dans le site ou d'effort architectural peu abordées

Un des quatre groupes de travail a été consacré aux aspects d'intégration du projet dans l'environnement urbain et à l'accompagnement du projet. Ces questions ont donné lieu à peu d'échanges ou de commentaires en réunion publique.

⁹ Le projet initial prévoyait déjà l'accueil de biodéchets depuis la concertation de 2011

Ont néanmoins été abordés les points suivants :

- l'importance des toitures végétalisées, pour lesquelles 12 000 m² sont prévus, en augmentation suite à des modifications architecturales demandées par les villes d'Ivry et de Paris, et leur articulation avec une trame verte plus globale ;
- le traitement des sols pollués.

IV.6 Des interrogations sur la consistance et la conformité du projet

Plusieurs intervenants ont attiré l'attention sur les changements apportés, en matière de traitement des déchets, par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et, potentiellement, par le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets. Ils ont considéré que le projet porté par le Syctom ne respectait pas les dispositions législatives nouvelles.

Le maître d'ouvrage a rappelé que le moment venu, le projet devrait obtenir les autorisations réglementaires, après enquête publique, et que, à cette occasion, les services de l'Etat contrôleraient la conformité du projet à l'ensemble des dispositions nationales ou territoriales qui lui sont applicables.

V. LES RECOMMANDATIONS DU GARANT

Il n'appartient pas au garant de la concertation de se prononcer sur le projet lui-même mais bien sur les modalités de poursuite du dialogue du maître d'ouvrage avec les parties prenantes et le public, dès lors qu'il décide de poursuivre son projet.

Je recommande au maître d'ouvrage la continuation de la concertation, notamment en faisant fonctionner avec intensité le comité de suivi et en l'associant à l'avancement du projet, selon les modalités pratiquées durant la période de mon mandat.

Je lui recommande également de porter une attention toute particulière aux points suivant :

- poursuivre l'effort de clarification et d'information sur un certain nombre d'éléments du projet et, en particulier, sur ceux relatifs au traitement des éléments organiques, dont les débats ont montré qu'ils n'étaient complètement compris par les participants ;
- continuer à mobiliser les canaux de communication des communes, selon des modalités adaptées à définir avec ces collectivités, pour toucher l'ensemble des populations, au moins dans la zone de collecte de l'usine d'Ivry ;
- maintenir actif le site internet de la concertation, y compris dans ses rubriques « contribution et avis » et « question-réponse », avec réponse systématique aux questions posées ;
- mobiliser sur le projet, chaque fois que c'est possible, tous les canaux d'information susceptibles de toucher les habitants de la zone.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr